

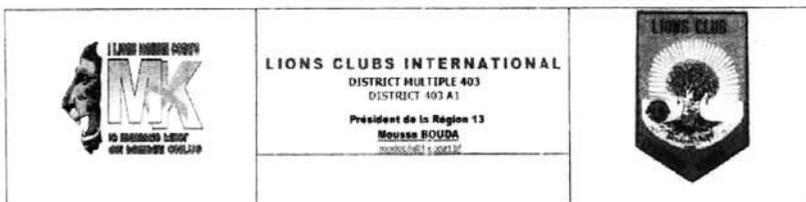


PROGETTO AGRICOLO

Azione pilota per la formazione della donna rurale al sistema di irrigazione “goccia a goccia”

BURKINA FASO

Unité - Progrès – Justice



ACCORD DE PARTENARIAT

Les soussignés partenaires,

d'une part :

1. « MK ONLUS », Association des Lions Italiens contre la mortalité infantile (Italie), représentée par sa Présidente, Maria Clelia Antolini ;
2. Région 13 du District 403A du Lions Clubs International (Burkina Faso), représentée par son Président, Moussa Bouda ;
3. Lions Club « Koudougou Baobab » (Burkina Faso), représenté par son Président, Juste Ouédraogo ;

et, d'autre part :

4. le Promoteur du Projet, Prosper Babine (Koudougou, Burkina Faso) ;

considérant :

1. qu'ils entendent réaliser ensemble le PROJET, dont les textes ci-après font partie intégrante de la présente Convention (3 fichiers joints) ;
2. que le PROJET est composé de deux parties intitulées comme suit :
 - 2.1 Action Pilote pour l'initiation de la Femme Rurale au système d'irrigation « Goutte à Goutte » (1^{er} fichier joint),
 - 2.2 Expérience Pilote de Jardin Maraîcher Familial, doté de système d'irrigation « Goutte à Goutte », en milieu villageois (2^{ème} fichier joint) ;

3. Que l'objectif spécifique de la Partie a) est la création d'un **champ école** pour l'initiation des femmes rurales au système d'irrigation goutte à goutte. Pour ce faire, on réalisera un forage équipé d'une pompe motorisée, un périmètre de 1000 m² d'oignons irrigués goutte à goutte et 1 hectare de Moringa biologique (3^{ème} fichier joint). La première sélection des femmes à former sera faite de concert entre les partenaires sur proposition du promoteur ;
4. que les 25% de la production de poudre des feuilles de Moringa sera remise à titre de don à l'orphelinat Anadji de Koudougou pendant les 4 années de durée du projet ;
5. que le coût estimé de la Partie a) est de FCFA 18.163.000 , dont FCFA 1.816.300 seront fournis à titre d'autofinancement par le promoteur, Prosper Babine, et FCFA 16.346.700 seront fournis à titre de contribution par MK ONLUS ; que ce financements global de FCFA 18.163.000 concerne le total des coûts d'investissements, de démarrage et de gestion de l'AN 1 du projet, étant entendu que les coûts des années suivantes (AN 2, AN 3, AN 4) seront couverts par les revenus économiques engendrés par la vente des productions agricoles et maraîchères du projet ;
6. que l'objectif spécifique de la Partie b) est la réalisation d'une expérience pilote de jardin maraîcher doté d'un système d'irrigation goutte à goutte étudié particulièrement pour pouvoir fonctionner en milieu villageois à partir d'un puits maraîcher, d'un réservoir de stockage de l'eau et d'une pompe à corde (rope-pump) ;
7. que la Partie b) du projet sera mise en œuvre après la conclusion des activités de l'AN 1 de la Partie a) ;
8. que le coût estimé de la Partie b) est de FCFA 2.995.000 , qui seront fournis à titre de contribution par MK ONLUS ;

déclarent

que l'Accord de Partenariat est discipliné par les dispositions des articles qui suivent, ainsi que par des ententes spécifiques qui pourront à tout moment être prises entre les partenaires.

Article 1 (Engagement des partenaires)

omiss...

Article 2 (Tâches des partenaires)

1. MK ONLUS :

i) Mise à disposition du partenaire Promoteur du projet de la contribution de FCFA 16.346.700 (relative à la Partie a) en deux tranches : la 1^{ère} tranche - d'un montant de FCFA 14.843.700 – est relative aux activités inscrites dans le chronogramme du projet pour la période de janvier à juillet 2013 ; la 2^{ème} tranche de FCFA 1.503.000 est relative aux activités inscrites dans le chronogramme du projet pour la période de août à décembre 2013. En ce qui



concerne la 1ère tranche, le montant de FCFA 8.000.000, qui représente le coût prévu pour la réalisation d'un forage équipé d'une pompe motorisée, sera utilisé pour payer directement la réalisation de cet ouvrage à la société Intellect.Burkina, avec laquelle MK ONLUS a un rapport contractuel déjà établi ; la somme restante de FCFA 6.843.700 sera versée au Promoteur du projet. En ce qui concerne la 2^{ème} tranche, le montant de FCFA 1.503.000 sera versé au Promoteur du projet après remise du rapport d'exécution des activités prévues pour la période de janvier à juillet 2013.

ii) Mise à disposition du partenaire Promoteur du projet de la contribution de FCFA 2.995.000 (relative à la Partie b). Le versement de cette contribution sera fait au moment du démarrage de cette Partie b), qui sera mise en œuvre après la conclusion des activités de l'AN 1 de la Partie a), suivant des modalités qui seront concordées entre les partenaires.

2. Région 13 du District 403A du Lions Club International (Burkina Faso) :

- i) Supervision générale du projet et appui dans les relations avec les Autorités du Burkina Faso, suivant les besoins et les opportunités.
- ii) Promotion et appui dans les initiatives de diffusion et dissémination des résultats du projet.

3. Lions Club « Koudougou Baobab » (Burkina Faso) :

- i) Suivi du projet dans toutes ses phases de réalisation.
- ii) Rédaction de Rapports Trimestriels de Suivi à transmettre à MK ONLUS et au Président de Région 13 du District 403A du L.C.I.

4. Promoteur du Projet, Prosper Babine :

omiss...

Article 3 (Discrétion)

omiss...

Article 4 (Validité)

Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature et cessera tout effet quand toutes les obligations prises suivant les modalités prévues auront été remplies.

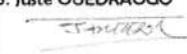
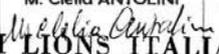
Article 5 (Modifications)

omiss...

Article 6 (Arbitrage et Forum compétent)

omiss...

Lu et approuvé

Le Promoteur	Président L.C. Koudougou BAOBAB	L.C.I. – District 403A1 Président Région 13	MK ONLUS Présidente
Prosper BABINE 	S. Juste OUEDRAOGO 	Moussa BOUDA 	M. Clélia ANTOLINI 
Date : 18/02/2013	Date : 18/02/2013	Date : 18/02/13 	Date : 18/02/2013  ONLUS Via Mestrina 6 30172 MESTRE VE. IBAN: IT 90 02008 20600 0901008 C.F. 0379553027.